

# ess'entiel

Les Synthèses Thématiques de  
l'Observatoire Régional de l'Economie  
Sociale et Solidaire en Ile-de-France

## Égalité Femmes Hommes dans l'ESS : les constats sont là !

Des inégalités existent entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'économie. L'économie sociale et solidaire n'échappe pas à cette règle. Si 66% des salarié.e.s de l'ESS sont des femmes, les chiffres de l'Observatoire montrent que l'ESS francilienne a encore du chemin à faire pour assurer des rémunérations, des niveaux de responsabilité et des progressions de carrière égales à compétences égales.

L'ESS intervient dans des secteurs économiques nécessaires à la cohésion de la société et qui concentrent un grand nombre d'emplois occupés par des femmes. L'enjeu est de valoriser et de dé-précariser ces emplois pour assurer aux femmes salariées de l'ESS de meilleurs déroulements de carrières.

C'est cette exigence qui a conduit à ce que la Loi de 2014 ait rendu obligatoire la production d'un rapport triennal sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS réalisé par la commission égalité femmes-hommes du Conseil supérieur de l'ESS. Dans le même temps, la thématique fait partie intégrante du guide d'amélioration continue des bonnes pratiques dont doivent se saisir les structures de l'ESS.

C'est dans cette optique que l'observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS, porté par le Conseil national des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS) a pu voir le jour en juin 2018. L'économie sociale et solidaire, parce qu'elle porte des actions prioritaires (action sociale, santé, citoyenneté, éducation) agit pour une société plus juste et plus durable sur les territoires et entre les citoyen.ne.s. Si l'égalité est au cœur des principes de l'ESS, elle est dans les faits peu respectée dans les modes d'organisation et de décision mis en place effectivement. C'est pourquoi la CRESS Île-de-France souhaite provoquer une prise de conscience de cet enjeu, comme une première étape indispensable à une nécessaire évolution.

## Les Grands chiffres de l'égalité Femmes Hommes en ESS Francilienne



66%

de femmes parmi  
les salarié.e.s de  
l'ESS



1/2

travaillent dans  
l'Action Sociale  
ou la Santé  
(contre 38% des  
hommes)



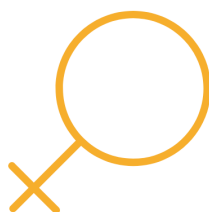
42%

des femmes  
dans l'ESS sont  
employées contre  
22% des hommes



27%

d'écart de salaire  
en moyenne  
entre les femmes  
et les hommes



27%

des femmes  
salariées de l'ESS  
occupent des  
métiers quasi-  
exclusivement  
occupés par des  
femmes



1/3

de chance en  
moins d'être  
cadre ou cheffe  
d'entreprise en  
Île-de-France

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS IDF d'après INSEE CLAP 2015 et DADS 2014

## Les femmes payées en moyenne 27% moins que les hommes dans l'ESS Francilienne

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes tous postes confondus dans l'ESS au niveau national est de 23% contre 24% pour l'ensemble de l'économie. Au niveau régional, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes dans l'ESS s'établit à 27%. Si l'on se base sur les équivalents temps plein, l'écart moyen national pour l'ESS est de 17% (18% pour l'ensemble de l'économie), et il s'établit à 20% sur le territoire francilien. Cet écart de salaire s'explique par les facteurs identifiés à l'échelle nationale et qui sont également valables dans l'ESS au niveau régional :

- La concentration des femmes sur les métiers de l'action sociale et de la santé
- La plus forte présence des femmes sur des postes à temps partiel
- Des évolutions de carrière défavorables aux femmes

Les femmes sont par ailleurs sous représentées parmi les échelons hiérarchiques les plus élevés : seules 20% des femmes sont cadres dans l'ESS francilienne, contre 30% des hommes.



**27%**  
d'écart de salaire en moyenne entre les femmes et les hommes en Île-de-France

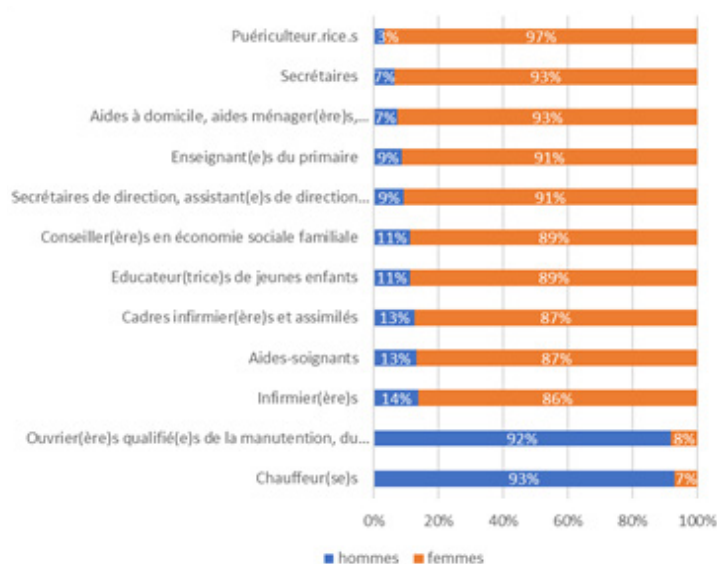


**23%**  
d'écart de salaire dans l'ESS en moyenne entre les femmes et les hommes

Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS Île-de-France d'après INSEE CLAP 2015

## Des métiers "féminins" peu valorisés

### Graphique 1 : Les 12 métiers les moins mixtes de l'ESS francilienne

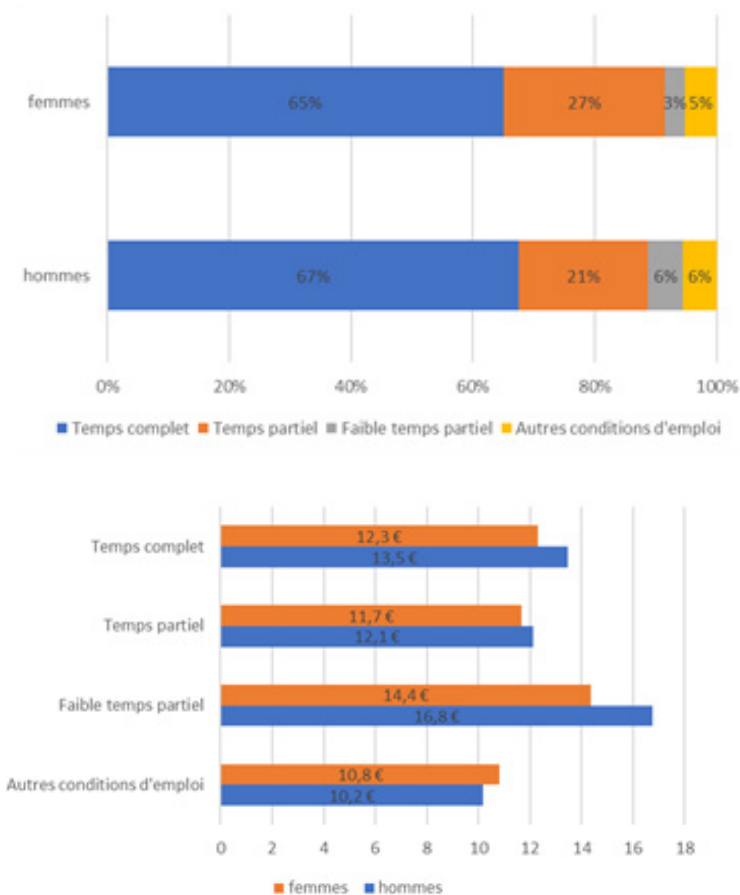


Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS Île-de-France d'après INSEE CLAP 2015

L'une des sources des inégalités entre femmes et hommes est une répartition genrée des métiers. 52% des emplois occupés par des femmes dans l'ESS en Île-de-France sont ainsi des emplois de l'action sociale ou de la santé (contre 34% pour les hommes). Près de 30% des femmes salariées de l'ESS occupent des métiers presque exclusivement exercés par des femmes (à plus de 85%). Or, les métiers occupés très majoritairement par des femmes sont souvent des métiers peu valorisés ou reconnus, ce qui amplifie les écarts de salaire et de progression de carrière observés. Les métiers à forte majorité masculine sont également des métiers à faible rémunération, mais ils concentrent une très faible part des salariés masculins. Sur les 15 métiers les mieux payés, un seul compte une majorité de femmes et tous comportent de fortes inégalités de salaire horaire. Sur les 15 métiers les moins bien payés, 6 comptent une majorité d'hommes, ce qui correspond assez largement à la catégorie socio-professionnelle des ouvriers.

## Un recours plus faible au temps partiel en Île-de-France

### Graphiques 2 et 3 : part des salarié.e.s et salaire horaire moyen selon les conditions d'emploi



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS Île-de-France d'après INSEE CLAP 2015

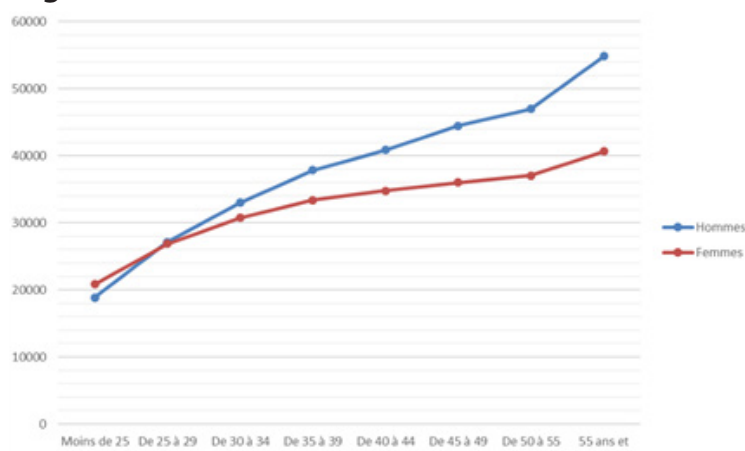
27% des femmes salariées de l'ESS en Île-de-France le sont à temps partiel. C'est significativement moins qu'au plan national (41%) et moins que la moyenne nationale tous secteurs confondus (33%). 21% des hommes sont salariés à temps partiel. Cet écart moindre qu'au plan national peut être dû à une plus forte proportion de cadres en Île-de-France ou à la présence de structures de plus grande taille. Toutefois cet écart explique en partie les différences de salaire, mais en partie seulement puisque les salaires horaires sont inégaux en défaveur des femmes à l'exception de la catégorie « autres ».

Le temps partiel peut expliquer en partie les écarts de salaires entre femmes et hommes tous métiers confondus, mais il n'est pas la seule cause, puisqu'à salaire horaire, on constate également des écarts entre femmes et hommes.

## Un recours plus faible au temps partiel en Île-de-France

L'analyse des écarts de salaire en fonction des tranches d'âge révèle des inégalités fortes dans la progression des carrières, les écarts se creusant fortement à partir de la tranche d'âge de 30 à 34 ans, pour atteindre un sommet de 35% pour la tranche d'âge 55 ans et plus. Cet écart peut résulter en partie de l'impact de la parentalité des femmes sur leur carrière, qu'on nomme « plafond de mère », puis des départs en pré-retraite ou des baisses d'activité en fin de carrière pour les femmes qui ont des rôles d'aidantes auprès de leurs parents ou beaux-parents. Enfin, ces écarts peuvent être le fait de femmes qui font leur retour sur le marché du travail après 45 ans sur des postes peu qualifiés et peu rémunérateurs.

### Graphique 4 : salaire moyen des salarié.e.s de l'ESS selon l'âge



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS Île-de-France d'après INSEE CLAP 2015

## Méthodologie

L'Observatoire Régional de l'ESS travaille selon une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, élaborée au sein du réseau des CRESS. Cette méthodologie est basée sur un périmètre statistique de l'ESS, défini en lien avec l'INSEE et se fondant sur les statuts juridiques des structures employeuses. Le champ observé concerne les entreprises sous statuts juridiques de coopérative, mutuelle, association et fondation.

L'Observatoire travaille notamment à partir de plusieurs sources INSEE : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) et SIRENE. Ces données peuvent être complétées par d'autres sources selon les sujets. L'Observatoire appuie par ailleurs ses analyses sur une observation qualitative, en lien avec les acteurs du territoire.

## L'Observatoire national

La création d'un observatoire national sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS :

Pour sortir de l'illusion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ESS et accompagner les acteurs et actrices de l'ESS à engager une dynamique commune sur le sujet, l'observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS a vu le jour en juin 2018. Porté par le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRESS), il fait suite aux préconisations du premier rapport triennal sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS adopté le 7 février 2017 par le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS).

Contact : [lisa.pleintel@cncres.org](mailto:lisa.pleintel@cncres.org); 01.49.88.52.50

## La Cress Île-de-France

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire en Île-de-France (CRESS Île-de-France) est l'organisme de promotion et de représentation de l'ESS à l'échelle régionale. Porte-parole des entreprises sociales et solidaires auprès des pouvoirs publics, des institutions et du grand public, elle appuie le développement et le maintien des structures et se mobilise pour la formation des dirigeant.e.s et des salarié.e.s du secteur.

Pour en savoir plus sur la CRESS et ses activités :

[www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)



# cress

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Île-de-France

**Cress Île-de-France, 3 rue de Vincennes, 93 100 Montreuil**

Pour contacter la Cress :

[Contact@cressidf.org](mailto:Contact@cressidf.org)

Pour contacter l'Observatoire régional de l'ESS :

[leo.voisin@cressidf.org](mailto:leo.voisin@cressidf.org)

Avec le soutien financier de :



 **îledeFrance**

Avec la participation de l'Observatoire National de l'égalité Femmes Hommes dans l'ESS :

